

POURQUOI LE BOIS?

Le bois traité sous pression dans les applications agricoles



Pr servation du bois Canada

Approvisionnement local – La plupart des poteaux agricoles en bois trait  sont fabriqu s par une entreprise canadienne. En soutenant les entreprises d’ici, vous appuyez les travailleurs canadiens et choisissez des produits d’origine locale, r colt s de mani re responsable. En choisissant des poteaux fabriqu s au Canada, vous r duisez  galement l’empreinte carbone associ e au transport, promouvez des pratiques durables et contribuez   la croissance de notre  conomie nationale.

Durabilit  – Le bois, en tant que seul mat riau de construction renouvelable, s questre le dioxyde de carbone; un v ritable atout pour une construction  cologique! Les produits en bois pr sentent des impacts environnementaux nettement inf rieurs sur l’ensemble de leur cycle de vie comparativement aux autres mat riaux, qui g n rent une empreinte carbone  lev e. Selon le guide *Life Cycle Assessments* ( valuations du cycle de vie) publi  par le Treated Wood Council, les poteaux agricoles en bois trait  avec de l’ACC (comparativement aux poteaux en acier galvanis ) :

- consomment presque deux fois moins de combustibles fossiles lors de leur production;
- g n rent seulement un sixi me des  missions nettes de gaz   effet de serre comparativement   l’acier;
- contribuent   moins de la moiti  de l’acidification des oc ans et des niveaux d’ cotoxicit .

Le saviez-vous? Les poteaux agricoles en bois que vous achetez sont issus de for ts g r es de mani re responsable et sont probablement r colt s   moins de 200 km de vos installations.

Qu’est-ce que le bois trait  sous pression?

Le traitement sous pression est un processus qui force la p n tration des agents de pr servation dans le bois pour le prot ger des insectes tels que les termites, et de la pourriture du bois caus e par la d composition fongique. Le traitement sous pression est reconnu comme la m thode la plus efficace pour prolonger la dur e de vie des produits en bois.

L’industrie du bois trait  a des normes!

La norme qui r git l’industrie du bois trait  au Canada est la norme CAN/CSA O80 sur la pr servation du bois. Les normes de pr servation du bois CSA O80 offrent un ensemble exhaustif d’exigences pour l’utilisation et l’application du bois trait  sous pression dans les conditions canadiennes.

Les exigences de contr le de la qualit  des produits en bois trait  sous pression, telles que d finies dans la norme CAN/CSA O80, reposent sur des essais bas s sur les r sultats obtenus par  chantillonnage du bois apr s son traitement avec des agents de pr servation. La norme fournit des instructions aux usines de traitement quant   l’ chantillonnage (quantit ),   l’analyse (m thodologie), ainsi qu’  la profondeur de p n tration minimale et   la capacit  de r tention de l’agent de pr servation (quantit  d’agents de pr servation inject e dans le bois).

La **biophilie** d signe la tendance humaine   interagir avec la nature ou   entretenir des liens  troits avec elle. Bien que l’imitation soit souvent consid r e comme la plus haute forme de flatterie, rien ne peut  galer la beaut  du bois naturel.





Applications agricoles

- Clôtures : il est idéal pour le bétail, les bisons, les buffles, les moutons, ainsi que pour limiter l'accès des animaux sauvages, comme les cerfs et les grands gibiers.
- Bâtiments et éléments structurels, poteaux et contreplaqués : silos d'ensilage, hangars à foin, étables sur poteaux, constructions extérieures.
- Piquets et supports de culture : vigne, pomme, baie, autres treillis de verger/vigne.
- Enclos pour le bétail

PRINCIPAUX AVANTAGES

- **Durée de vie prolongée** : le bois traité a une longévité supérieure à celle du bois non traité.
- **Facilité de manipulation** : il se distingue par sa simplicité d'installation et de travail sur le terrain, sans coûts cachés.
- **Durabilité** : il permet la construction de clôtures plus solides et durables.
- **Impact environnemental réduit** : le bois est plus écologique que l'acier ou le béton.
- **Polyvalence** : il est offert dans une large gamme de tailles.
- **Renouvelabilité** : le bois est le seul matériau de construction véritablement renouvelable.
- **Esthétique** : son aspect naturel s'intègre harmonieusement aux paysages et aux champs.
- **Valeur ajoutée** : il est rentable, ne nécessite que peu d'entretien et ses coûts de remplacement sont faibles – et il est efficace!

Sûr, solide et fait pour durer!

Au Canada, les usines de traitement du bois sous pression utilisant de l'ACC doivent effectuer un processus appelé « fixation » sur le bois traité. La fixation réduit la lixiviation de l'agent de préservation, assurant l'efficacité environnementale et la longévité du produit. Des essais sont effectués après le processus de fixation pour s'assurer qu'il a été correctement réalisé. La fixation permet de retenir l'agent de préservation dans le bois, prolongeant ainsi la durée de vie du produit.

Considérations environnementales

Le bois est le seul matériau de construction renouvelable parmi les trois principaux types de matériaux de construction : bois, acier et béton. Dans les applications extérieures, le bois est sujet à la détérioration due aux éléments naturels et aux attaques biologiques, mais lorsqu'il est correctement protégé, sa durée de vie peut être prolongée de nombreuses années. La méthode la plus efficace pour protéger le bois exposé consiste à utiliser des agents de préservation. Les produits en bois traité peuvent avoir une durée de vie de 5 à 10 fois supérieure à celle du bois non traité. Cette prolongation de la durée de vie permet d'économiser l'équivalent de 12,5 % des récoltes annuelles de bois au Canada (source : durable-wood.com).

L'incorporation d'agents de préservation prolonge la durée de vie utile des produits en bois exposés. Ce procédé se traduit par des coûts de remplacement réduits, un stockage prolongé du carbone et une diminution de la pression sur les ressources forestières, car une durée de vie accrue permet aux arbres de parvenir à maturité dans la forêt.

Pour évaluer les avantages environnementaux de tout produit de construction, il est essentiel d'adopter une approche systématique et scientifique, telle que les évaluations du cycle de vie (ECV). La réalisation d'une ECV implique une analyse exhaustive du cycle de vie complet d'un produit. Les ECV des produits en bois traité sous pression sont réalisées conformément à la norme ISO 14044 de l'Organisation internationale de normalisation et ont fait l'objet d'un examen scientifique par les pairs pour confirmer les résultats. Ces dernières années, le US Treated Wood Council a entrepris une évaluation du cycle de vie du bois traité sous pression par rapport à d'autres matériaux utilisés dans la même catégorie de produits.



Les données d'évaluation du cycle de vie des poteaux de garde-corps en bois traité sous pression sont souvent référencées pour des produits semblables comme les poteaux agricoles :

- **Consommation réduite d'énergie et de ressources :** Les poteaux de garde-corps d'autoroute en bois traité requièrent dans l'ensemble moins d'énergie et de combustibles fossiles que les poteaux en acier galvanisé.
- **Impacts environnementaux réduits :** Les poteaux de garde-corps d'autoroute en bois traité ont des impacts environnementaux inférieurs à ceux des poteaux en acier galvanisé dans cinq des six catégories d'indicateurs d'impact évalués, notamment les gaz à effet de serre anthropiques, les gaz à effet de serre totaux, les pluies acides, l'écotoxicité et les émissions responsables du smog.

Visitez woodpreservation.ca pour consulter les rapports d'évaluation du cycle de vie.



Agents de préservation

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada (ARLA) est l'organisme fédéral chargé de gérer l'enregistrement des agents de préservation au Canada. Selon la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), les agents de préservation du bois doivent être enregistrés et se conformer aux exigences de l'étiquetage, lesquelles incluent des données scientifiques sur l'exposition professionnelle, la toxicologie humaine, la chimie environnementale et la toxicologie liée aux agents de préservation du bois.

Les agents de préservation se divisent en deux catégories : ceux à base d'eau et ceux à base d'huile. Les agents de préservation à base d'eau suivants peuvent être utilisés pour les applications agricoles au Canada :

- ACC – arséniate de cuivre chromaté
- AC-B – Azole de cuivre, type B
- Acm – Azole de cuivre micronisé

Réglémentés et normalisés

Au Canada, les agents de préservation du bois sont enregistrés auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada (ARLA). Les installations de traitement individuelles font l'objet d'évaluations environnementales périodiques et se conforment aux recommandations concernant la conception et l'exploitation des installations de préservation du bois, telles que décrites dans le Document de recommandation technique (DRT) d'Environnement Canada.

La série de normes CSA O80 spécifie les exigences pour la préservation du bois traité. Ces normes fournissent un ensemble exhaustif d'exigences pour l'utilisation et l'application du bois traité sous pression dans les conditions canadiennes.

Préservation du bois Canada

Préservation du bois Canada (PBC) est une association industrielle qui représente l'industrie canadienne du bois traité. PBC est un organisme à charte fédérale qui sert de tribune aux personnes concernées par toutes les phases de l'industrie du bois traité sous pression, dont la recherche, la production, la manutention, l'utilisation et la protection de l'environnement. Les membres de PBC se sont engagés à fabriquer des produits sécuritaires et de qualité dans le respect de l'environnement et dans une optique de progrès. Visitez woodpreservation.ca pour en savoir plus.



